

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**AMENAGEMENT  
DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE  
- Bilan de concertation  
préalable au projet  
d'aménagement de la  
friche Maréchal Juin.**

**RAPPORTEUR**

Date de convocation :  
16/01/18

Date d'affichage :  
07/02/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers  
votant : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 JANVIER 2018 à 17h30

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Hugues VAN MAELE représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Sylvie ROBERT

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du projet d'aménagement de la friche boulevard du Maréchal Juin à Saint-Quentin et en application du code de l'urbanisme, une concertation a été organisée du 18 octobre au 18 novembre 2017 inclus, selon les modalités définies par délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2017, précisées par l'arrêté du 27 septembre 2017. Il convient aujourd'hui de présenter et délibérer sur le bilan de cette concertation préalable.

## **I/ Le déroulement de la concertation**

Les modalités de la concertation qui s'est tenue du 18 octobre 2017 au 18 novembre 2017 inclus, exécutées conformément à la délibération et l'arrêté suscités ainsi qu'à l'article L.103-4 du code de l'urbanisme, ont été les suivantes :

- Parution d'un article informant de l'ouverture de la concertation dans l'Agglo Mag n°4 en date d'automne 2017, dans les actualités du site internet de l'Agglomération du 3 octobre au 18 novembre 2017, dans l'Aisne Nouvelle en date du 3 octobre et du 19 octobre 2017 ainsi que dans l'Union Aisne en date du 3 octobre et du 19 octobre 2017 ;
- Mise en place d'une exposition, durant toute la durée de la concertation, au siège de la Communauté d'agglomération ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Saint-Quentin, présentant l'histoire du site, les enjeux et les objectifs du projet ;
- Mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les remarques, les questions et observations des administrés dans les mêmes lieux que l'exposition ;
- Création d'une page internet et mise en place d'une boîte de messagerie dédiée au projet ;
- Rencontre avec le Conseil de développement le lundi 30 octobre 2017 ;
- Tenue d'une réunion publique le jeudi 2 novembre 2017 à la mairie annexe du quartier du Faubourg d'Isle, dans la commune de Saint-Quentin, permettant de présenter le projet et recueillir les avis des habitants. Dans ce cadre, les riverains du site ont été informés par un courrier et des affiches ont été déposées dans les commerces environnants.

Le public a pu s'exprimer par l'intermédiaire d'un registre mis à sa disposition lors de la concertation sur les lieux de l'exposition mais également par courriel via la messagerie dédiée, ainsi que lors de la réunion publique.

## **II/ Le bilan de la concertation**

A l'issue de la concertation :

- 4 contributions de particuliers ont été consignées dans le registre ;

- Environ 70 personnes ont assisté à la réunion publique dont 21 ont pu faire part de leur avis, poser leurs questions et échanger avec les intervenants.

Les principales thématiques abordées concernent les points suivants :

- **Construction** : il y a une sensibilité certaine du public sur la question des hauteurs des futures constructions et sur la prise en compte des bâtiments existants dans l'environnement immédiat ;
- **La place de la voiture** : les habitants sont également attentifs sur le sujet des places de stationnement au vu de l'arrivée de nouveaux habitants, commerces et services ;
- **Entreprises et services** : la création d'une maison médicale, dans le but d'attirer de nouveaux praticiens de santé dans le quartier, a été mise en avant par les habitants ;
- **Les espaces publics** : le public a exprimé le souhait que de nouveaux espaces verts dans le quartier soient créés ainsi que des espaces de jeux pour les enfants.

Le document annexé à la présente délibération dresse le bilan et précise plus en détails les remarques et avis formulés.

Cette concertation préalable a permis au public de prendre connaissance des objectifs du projet (contexte, enjeux et intentions d'aménagement) et de formuler ses observations et propositions.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-4 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 pris pour son application ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 approuvant et complétant les statuts de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 27 mars 2017 relative aux objectifs et modalités de la concertation préalable dans le cadre de l'aménagement de la friche du Maréchal Juin ;

Vu l'arrêté en date du 27 septembre 2017 précisant les modalités de la concertation et les mesures de publicités de celle-ci ainsi que la durée pendant laquelle le public est invité à prendre connaissance et à donner son avis sur le projet ;

Vu le bilan de la concertation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, approuvé par délibération du 17 février 2014.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la friche du Maréchal Juin à Saint-Quentin, qui s'est déroulée selon les modalités définies par délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2017 et par arrêté du 27 Septembre 2017 ;

2°) de valider les modalités suivantes de mise à disposition de ce bilan au public, qui seront maintenues pendant une période de 2 mois :

- Affichage de la présente délibération à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Saint-Quentin ;
- Mise à disposition du public du bilan de la concertation préalable, à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;
- Mise en ligne sur le site Internet de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du bilan de la concertation préalable.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Marie-Laurence MAITRE ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180122-41379-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/18

Publication : 07/02/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## Projet d'aménagement de la friche industrielle boulevard du Maréchal Juin

### Bilan de la concertation préalable



Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2018 tirant le bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement de la friche Maréchal Juin.

Le Président,

Xavier BERTRAND

## SOMMAIRE

Avant-propos.....	2
1. <u>Objectifs et modalités de concertation</u> .....	2
1.1 Contexte et objectifs initiaux.....	2
1.2 Les modalités de concertation .....	3
2. <u>Le déroulement de la concertation</u> .....	3
2.1 Dispositif réglementaire .....	3
2.2 L'exposition et l'information du public.....	4
3. <u>Les résultats de la concertation</u> .....	4
3.1 Les questions des participants et les réponses apportées .....	4
3.2 Les contributions issues des registres mis à disposition du public.....	6
Conclusion .....	7
Annexes .....	8

## Avant-propos

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois envisage la création et la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation mixte boulevard du Maréchal Juin à Saint-Quentin. Pour tout projet d'aménagement, la concertation préalable est obligatoire et définie à l'article L.103-3 du code de l'urbanisme et l'article L.121-16 du code de l'environnement.

C'est pourquoi, par Délibération précisant les modalités de concertation en date du 27 mars 2017 (Annexe 1), puis par Arrêté en date du 27 septembre 2017 (Annexe 2), Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a ordonné l'ouverture de la concertation publique portant sur le projet d'aménagement de la friche boulevard du Maréchal Juin. Ainsi la concertation s'est déroulée durant un mois du 18 octobre au 18 novembre 2017.

Ce bilan présente de manière synthétique le contexte de la concertation, une description des modalités et les principales questions issues de la concertation.

## 1. Objectifs et modalités de concertation

### 1.1 Contexte et objectifs initiaux

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite, notamment par la reconquête des friches industrielles, développer son territoire. L'ancienne usine boulevard du Maréchal Juin, inactive depuis les années 2000, se situe au cœur du quartier du Faubourg d'Isle. C'est pour cela qu'en 2015, l'Agglomération s'est rendue propriétaire de cette friche, son but étant ainsi de concevoir un nouveau quartier en cœur de ville.

L'opération d'aménagement de la friche boulevard du Maréchal Juin poursuit les objectifs suivants :

- contribuer à la redynamisation du quartier par la reconquête d'une friche industrielle majeure ;
- s'appuyer sur le campus universitaire à proximité pour redynamiser le quartier : en effet, l'établissement d'un programme mixte et notamment pour les étudiants (logements, équipements, espaces publics et activités) est l'opportunité de densifier et de renforcer le quartier en tant que lieu de vie ;
- créer un projet d'aménagement emblématique, en matière de développement durable, et innovant, qui complète la structure urbaine du quartier et qui propose des projets architecturaux contemporains en harmonie avec le bâti existant ;
- requalifier les espaces publics dans une logique de qualité urbaine et paysagère, d'amélioration des déplacements (piétons et véhicules) en bordure d'un axe structurant de l'Agglomération et d'incitation au développement de nouveaux usages sur les espaces publics ;

- illustrer le concept de « ville durable », sobre en énergie, très connectée, intégrant toutes les solutions techniques en matière de construction bas carbone, d'assainissement, d'énergie, de réseau d'eau, de dépollution, de transport, de technologies numériques, etc.

Pour ce projet d'aménagement, il est question de réfléchir sur un périmètre étendu. En effet, dans un souci d'intégration dans son environnement, le projet s'étendra sur la parcelle de la friche mais aussi sur certaines parcelles attenantes ainsi que sur l'espace public (Annexe 3).

## 1.2 Les modalités de concertation

L'Arrêté du 27 septembre 2017, complétant la délibération du 27 Mars 2017, a défini les modalités de concertation comme suit :

- la mise en place d'une exposition durant un mois, au siège de la Communauté d'agglomération ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Saint-Quentin, présentant l'histoire du site, les enjeux et les objectifs du projet ;
- la mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les remarques, questions et observations des administrés dans les mêmes lieux que l'exposition ;
- la création d'une page internet dédiée à l'opération sur le site internet de la Communauté d'agglomération, avec une adresse mail de contact (Annexe 4) ;
- l'organisation d'une séance publique le 2 novembre 2017 permettant de débat entre les représentants de l'Agglomération, de la commune, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

## 2. Le déroulement de la concertation

### 2.1 Dispositif règlementaire

Comme prévu dans l'Arrêté, la publicité de l'ouverture de la concertation publique s'est faite par voie de presse une première fois le 3 octobre 2017, soit 15 jours avant le début de celle-ci, et le 19 octobre 2017, soit dans les 8 premiers jours.

Par ailleurs, l'Arrêté ainsi que l'avis de presse (Annexe 5) ont été affichés au siège de l'Agglomération ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Saint-Quentin 15 jours également avant le début de la concertation.

De plus, une parution a également eu lieu dans les actualités du site internet de l'Agglomération indiquant, 15 jours avant, l'ouverture de la concertation publique ainsi que les modalités de celle-ci.

Dès le 18 octobre, des registres de concertation ont été mis à la disposition du public à l'accueil de l'Agglomération ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Saint-Quentin. Ils permettent au public d'annoter leur avis ou leur remarque concernant le projet. En tant que dispositif légal, les contributions écrites seront retranscrites dans le bilan de concertation publique.



Le 30 octobre, une réunion a été organisée avec le Conseil de Développement de l'Agglomération dont l'objet était la présentation du projet d'aménagement et le recueil de son avis.

Pour terminer, une réunion publique a eu lieu le 2 novembre 2017 à la mairie annexe du Faubourg d'Isle. Cette réunion avait pour but de présenter et d'échanger avec les habitants sur les pistes d'aménagement du projet.

## 2.2 L'exposition et l'information du public

Dans le cadre de la concertation et pour veiller à la bonne information du public, l'Agglomération a conçu une exposition qui présente le site en question, qui retrace l'histoire de la friche, présente le périmètre de réflexion puis expose les éléments de programmation et les pistes de réflexion pour le projet d'aménagement (Annexe 7).

Cette exposition est installée au siège de l'Agglomération ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Saint-Quentin. Elle a été installée le 18 octobre et sera retirée à la fin de la concertation soit le 18 novembre 2017.

Dans le cadre de la réunion publique et afin de mobiliser les habitants sur ce sujet, un courrier a été distribué aux riverains du site les prévenant ainsi du lieu et de l'horaire de cette rencontre. Des affiches ont également été distribuées chez les commerçants de la rue du Général Leclerc, rue qui jouxte le site du projet (Annexe 8).

## 3. Les résultats de la concertation

### 3.1 Les questions des participants et les réponses apportées

La réunion publique s'est tenue à la mairie annexe du Faubourg d'Isle, le jeudi 2 novembre 2017 de 18h à 19h30. Environ 70 personnes étaient présentes (Annexe 9). Afin de faciliter la prise en compte des remarques faites par les participants de cette réunion, les questions ont été regroupées dans 7 thématiques : consultation publique, logements, entreprises et services, la place de la voiture, les espaces publics, les étudiants, construction.

Thématiques	Questions	Réponses
<u>Consultation publique</u>	Est-ce qu'un diagnostic territorial a été réalisé sur le quartier du Faubourg d'Isle ? Comment construire en tenant compte des habitants du quartier et en limitant les nuisances sonores ?	Nous avons organisé aujourd'hui cette réunion afin de connaître vos besoins en tant qu'habitants de ce quartier ainsi que vos attentes. Un assistant à maîtrise d'ouvrage accompagne la collectivité dans ce cadre et un aménageur sera désigné pour l'ensemble du site. En ce qui concerne les nuisances, nous sommes conscients que le chantier aura un impact en journée.

<u>Logements</u>	A-t-on réellement besoin de nouveaux logements à Saint-Quentin ?	<p>Au vu du Plan Local de l'Habitat, document cadre sur la construction de logement, nous devons construire 200 logements neufs par an si nous souhaitons maintenir notre population sur le territoire.</p> <p>L'objectif de concevoir de nouveaux logements est d'apporter de la mixité de population. C'est pourquoi nous avons regardé les besoins à l'échelle de la ville et du territoire de l'Agglomération. Une fois l'aménageur du site choisi, il mènera également des études qui lui permettront d'affiner le nombre exact de logement sur cet ilot.</p> <p>Nous avons estimé à environ 80 logements étudiants.</p>
<u>Entreprises et services</u>	Est-ce qu'une maison médicale est prévue dans le projet ? En effet, le quartier se désertifie en médecins et professionnels de santé, nous avons besoin de les faire revenir ici notamment pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.	<p>La création d'une maison médicale fait partie des réflexions de l'Agglomération pour ce projet. Il faudra travailler avec les professionnels de santé.</p> <p>Elle serait à destination des étudiants et de l'ensemble de la population du quartier.</p>
	Vous parlez de concevoir un espace pépinière d'entreprises, mais pourtant il existe déjà Créatis, est-ce une bonne idée de multiplier ce type d'espace sur le territoire ? Pensez-vous que cela va fonctionner ?	La pépinière Créatis fonctionne très bien et est quasiment complète (à 80%), cela permet d'avoir le turn-over nécessaire pour l'arrivée de nouvelles start-up. Ce nouveau bâtiment serait un bâtiment totem symbole de la robonumérique sur le territoire. Il permettra l'arrivée de nouvelles start-up dans le domaine numérique, robotique,... Sa proximité avec le campus universitaire favorisera des relations directes avec les étudiants.
	Mais il existe aussi le CABEP (Centre d'Affaires Bureaux Equipés Picardie) à Saint-Quentin, à terme il y aura trois bâtiments, cela ne sera pas trop ?	En effet, il faut être vigilant, toutefois, le CABEP est un bâtiment tertiaire privé où les conditions d'accès et financières ne sont pas les mêmes que pour une pépinière. Une pépinière a comme objectif d'accompagner les porteurs de projet de l'idée à la concrétisation de leur projet.
<u>La place de la voiture</u>	Concernant le stationnement, allez-vous créer du parking supplémentaire ?	L'aménageur et les constructeurs, dans le cadre des autorisations d'urbanisme, seront dans l'obligation de concevoir un nombre suffisant de places de stationnement en cohérence avec le projet. Il y aurait une possibilité de créer

		du parking souterrain au vu de la topographie du terrain. Nous comprenons la problématique du stationnement dans le quartier, c'est la raison pour laquelle rue Ledru Rollin du stationnement va être créé.
<u>Les espaces publics</u>	Dans le projet, quelle est la place du vélo et de l'enfant ? Avez-vous prévu des pistes cyclables ? Car en effet, dans ce quartier, on constate un manque de parc pour les enfants et un manque d'espace vert.	Il est prévu un cheminement piéton vert qui traverse la totalité de la parcelle, il serait envisageable de créer un espace de jeux pour enfants et une piste cyclable. Nous prenons en compte cette demande.
<u>Les étudiants</u>	Que pensez-vous mettre en œuvre pour que les étudiants puissent rester dans le Faubourg d'Isle ?	Nous souhaitons mettre à leur disposition des lieux où ils pourront travailler sereinement, se détendre et partager des moments conviviaux et leur proposer des services qui leur sont destinés. Le conseil de quartier peut aussi rencontrer les étudiants pour leur demander quelles activités les intéressent.
<u>Construction</u>	Jusqu'à ce que le projet soit réalisé, que va-t-il être fait ? Et la sécurité ?	Nous allons clôturer le chantier par bardage ondulé pour protéger le site et éviter tout incident. Nous veillerons au maximum à ce qu'il n'y ait pas de squat sur le terrain.
	De quelle hauteur seront les bâtiments que vous allez construire ? Allez-vous tenir compte des hauteurs actuelles ? Nous habitons rue de la Croix Saint-Claude, qu'allons-nous avoir en face de chez nous ?	Les bâtiments réalisés dans le cadre du projet seront adaptés par rapport à l'existant pour recréer du lien sur l'ensemble du site. Les nouveaux bâtiments créés seront intégrés à leur environnement. Il est possible, au vu du dénivelé du terrain, que vous ayez un parking souterrain en face.
	Vous parlez d'écoquartier, du coup qu'allez-vous mettre comme matériau ? Du bois ?	Entre autres, les matériaux seront proposés par les architectes en charge de concevoir les projets. Une attention sera portée aussi à des matériaux locaux, qui s'intègrent au quartier, telle que la brique par exemple.

### 3.2 Les contributions issues des registres mis à disposition du public

Il est à noter que quatre avis relatifs à la concertation ont été écrits dans le registre disposé à l'accueil de l'Agglomération et aucun avis n'a été écrit dans le registre disposé à l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin.

Les avis soulèvent les remarques suivantes :

- au niveau de la hauteur des collectifs qui seront construits : rester en cohérence avec les bâtiments existants soit une construction en R+2 et limiter les vis-à-vis sur les jardins mitoyens au projet ;
- réfléchir à des bâtiments qui s'intègre dans l'environnement immédiat ;
- intégrer la végétation au projet pour aérer le quartier et atténuer la densité de celui-ci ;
- prévoir des parkings gratuits au vu de l'augmentation de population ;
- des inquiétudes sont soulevées au sujet de la démolition du parking couvert : comment compenser les places de stationnement supprimées et comment traiter les murs mitoyens aux maisons de la rue Ledru Rollin ?

De plus, des questions ont également été posées via le registre de concertation, elles concernent l'implantation potentielle d'une maison médicale et d'une boulangerie.

## Conclusion

La collectivité a tenue à associer l'ensemble des habitants sur les premières réflexions d'aménagement. Les modalités initialement prévues ont été parfaitement respectées lors de la période de concertation.

Afin de renforcer la participation à la réunion publique, les moyens de communication ont été étoffés par des affichages et des courriers destinés aux riverains du site.

La Communauté d'agglomération prendra en considération les avis émis sur les orientations d'aménagement ci-avant consignées.

Par ailleurs, la page internet dédiée à la friche Maréchal Juin ainsi que le présent bilan continueront d'être mise à jour tout au long du projet.

## Annexes

- 1- Délibération du Conseil communautaire en date du 27 Mars 2017 prescrivant les modalités de la concertation, indiquant le périmètre envisagé pour le projet, exposant l'opportunité du programme et les objectifs poursuivis par la réalisation de l'opération - p 9
- 2- Arrêté en date du 27 septembre ordonnant l'ouverture de la concertation publique - p 13
- 3- Périmètre envisagée pour le projet d'aménagement - p 15
- 4- Captures d'écran du site web de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - p 16
- 5- Avis de presse - p 19
- 6- Articles de Presse (Aisne Nouvelle le 23/10/2017, Courrier Picard le 05/11/2017) - p 20
- 7- Panneaux d'exposition - p 23
- 8- Affiche prévenant de la tenue de la réunion publique - p 30
- 9- Vue de l'audience durant la réunion publique - p 31
- 10- Numérisation des observations portées aux registres mis à disposition -p 32
- 11- Captures d'écran de publication sur réseaux sociaux (page Facebook de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, page Facebook News in Aisne) - p 35

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**AMENAGEMENT  
DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE -  
Friche Maréchal Juin :  
modalités de concertation.**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
21/03/17

Date d'affichage :  
21/03/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDROY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTE, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois envisage la création et la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation mixte, avenue du Maréchal Juin, sur le territoire de la commune de Saint-Quentin.

Conformément aux dispositions de l'article L 103-2 4° du code de l'urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le périmètre prévisionnel envisagé à ce stade est établi en majorité sur la friche d'une ancienne usine, et en minorité sur des parcelles attenantes, ainsi que des emprises du domaine public, pour une superficie globale d'environ 2,5 ha.

Il est situé aux abords de la rue du Général Leclerc, axe du réseau structurant de l'agglomération saint-quentinoise.

S'il ne fait pas l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation, ce périmètre est identifié en secteur de projet potentiel de renouvellement urbain, en frange du pôle urbain central, dans le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 17 février 2014.

La modification n°1 au PLU-I approuvée le 23 novembre 2015, la modification n°2 en cours d'instruction, et la révision simplifiée n°1, engagée le 16 décembre 2016 ne concernent pas ce périmètre.

Ce périmètre se situe en outre à proximité des secteurs de renouvellement urbain du faubourg d'Isle, s'agissant des opérations achevées, ou en cours.

Les études préalables menées par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise et ses partenaires, réalisées en 2015 et 2016, ont mis en évidence l'opportunité d'un programme global de constructions établi à titre prévisionnel à hauteur d'environ 15 000 à 20 000 m<sup>2</sup> de plancher se décomposant en :

- logements, dont logements en accession sociale à la propriété, logements étudiants et logements sociaux en reconstruction associée au nouveau programme national de rénovation urbain du quartier Europe ;
- équipements publics ou privés, dont notamment une maison des étudiants et une maison médicale ;
- activités dont un bâtiment tertiaire (pépinière, incubateur) et commerces.

Il convient que soient réalisés des espaces publics renouvelés incluant des espaces de stationnement de surface arborés et paysagers, la réalisation le cas échéant de voiries publiques nouvelles ainsi que des liaisons de déplacements doux au cœur de l'îlot.

L'opération devra permettre la poursuite du renouvellement urbain du quartier du faubourg d'Isle et constituer une réalisation ambitieuse du projet urbain de l'agglomération, à proximité de son principal pôle universitaire.

Les objectifs poursuivis par la réalisation de l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise, de la commune de Saint-Quentin et soumis à la concertation avec le public, sont les suivants :

- contribuer à la redynamisation du quartier, déjà engagée par la Communauté d'agglomération, par la reconquête d'une friche industrielle majeure.

- s'appuyer sur le campus universitaire à proximité pour redynamiser le quartier par une densification en logements : en effet, l'établissement d'un programme mixte et notamment pour étudiants (logements, équipements, espaces publics et activités) est l'opportunité de densifier et de renforcer le quartier en tant que lieu de vie.

- créer un projet d'aménagement emblématique et innovant complétant la structure urbaine du quartier et conjuguant des projets architecturaux contemporains en harmonie avec le bâti existant.

- requalifier les espaces publics dans une logique de qualité urbaine et paysagère, d'amélioration des déplacements (piétons et véhicules) en bordure d'un axe structurant de l'agglomération, et d'incitation au développement de nouveaux usages sur les espaces publics.

- illustrer le concept de « ville durable », sobre en énergie, très connectée, intégrant toutes les solutions techniques en matière de construction bas carbone, d'assainissement, d'énergie, de réseau d'eau, de dépollution, de transport, de technologies numériques, etc.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L. 103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité. Les modalités de la concertation doivent permettre, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Il est proposé que cette concertation, qui se déroulera au cours du deuxième trimestre et selon des modalités fixées précisément par arrêté de M. le Président, s'établisse comme suit :

- pour informer et consulter le public :

- organisation d'une exposition présentant les objectifs de l'opération au siège de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et à l'hôtel de ville de Saint-Quentin,

- création d'une page consacrée à l'opération sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, avec une adresse mail de contact,

- mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations tout au long de la période de concertation préalable.

- pour inviter le public à participer à l'élaboration du projet :

- organisation d'une réunion publique permettant le débat entre les représentants de la Communauté d'agglomération, de la commune, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

A l'issue de la concertation, il sera proposé au conseil communautaire d'en tirer le bilan.

Vu le code général des collectivités territoriales ;



Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants ;

Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé par délibération le 14 février 2014 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération le 14 février 2014 ;

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus et notamment :

- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement de la friche du maréchal Juin,
- les modalités de la concertation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement ;
- 2°) d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités préalablement définies ;
- 3°) de fixer par arrêté les modalités la concertation ;
- 4°) de charger Monsieur le Président de mener la concertation.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38596A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU SAINT-QUENTINOIS**

**ÉTUDE ET DEVELOPPEMENT URBAIN** : Arrêté définissant les modalités de concertation liées au projet d'aménagement de la friche boulevard Maréchal Juin à Saint-Quentin.

---

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-3 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.121-16 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 mars 2017 prescrivant les modalités de concertation, indiquant le périmètre envisagé pour le projet, exposant l'opportunité du programme et les objectifs poursuivis par la réalisation de l'opération ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Objectifs de la concertation**

Les objectifs poursuivis par la réalisation de l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, de la commune de Saint-Quentin et soumis à la concertation avec le public, sont les suivants :

- Contribuer à la redynamisation du quartier, déjà engagée par la Communauté d'agglomération, par la reconquête d'une friche industrielle majeure.
- S'appuyer sur le campus universitaire à proximité pour redynamiser le quartier par une densification en logements : en effet, l'établissement d'un programme mixte et notamment pour les étudiants (logements, équipements, espaces publics et activités) est l'opportunité de densifier et de renforcer le quartier en tant que lieu de vie.
- Créer un projet d'aménagement emblématique et innovant complétant la structure urbaine du quartier et conjuguant des projets architecturaux contemporains en harmonie avec le bâti existant.
- Requalifier les espaces publics dans une logique de qualité urbaine et paysagère, d'amélioration des déplacements (piétons et véhicules) en bordure d'un axe structurant de l'Agglomération et d'incitation au développement de nouveaux usages sur les espaces publics.
- Illustrer le concept de « ville durable », sobre en énergie, très connectée, intégrant toutes les solutions techniques en matière de construction bas carbone, d'assainissement, d'énergie, de réseau d'eau, de dépollution, de transport, de technologies numériques, etc.

## **ARTICLE 2 : Le périmètre de l'opération soumise à la concertation**

Le périmètre prévisionnel envisagé à ce stade est établi en majorité sur la friche d'une ancienne usine et en minorité sur des parcelles attenantes, ainsi que des emprises du domaine public, pour une superficie globale d'environ 2.5 ha.

## **ARTICLE 3 : Modalités de la concertation**

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par :

- La mise en place d'une exposition durant un mois, au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Saint-Quentin, présentant l'histoire du site, les enjeux et les objectifs du projet.
- La mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les remarques, questions et observations des administrés au siège de la Communauté d'agglomération ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Saint-Quentin.
- La création d'une page consacrée à l'opération sur le site internet de la Communauté d'agglomération, avec une adresse mail de contact.
- L'organisation d'une séance publique le 2 novembre permettant le débat entre les représentants de la Communauté d'agglomération, de la commune, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

Ces modalités seront précisées par voie de presse et sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

## **ARTICLE 4 : Durée de la concertation**

La concertation sera ouverte dès le 18 octobre 2017 et ce durant un mois.

## **ARTICLE 5 : Mesures de publicité**

Le présent arrêté, précisant les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation publique du projet urbain sur le site de la friche industrielle Maréchal Juin, sera affiché durant un mois et demi dans les lieux suivants :

- Au siège de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin.
- A la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de ville.

Un avis de concertation publique sera publié au moins quinze jours avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours, dans deux journaux diffusés dans le département.

Ce même avis sera affiché au moins quinze jours avant le début de la concertation et pendant toute la durée de celle-ci dans les mêmes lieux d'affichage de l'arrêté.

Une parution aura également lieu sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, au moins quinze jours avant le début de la concertation et pendant toute la durée de celle-ci.

## **ARTICLE 6 : Clôture de la concertation préalable**

A l'expiration du délai de concertation, le cahier de concertation sera clos. A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil communautaire.

## **ARTICLE 8 : Copie et exécution**

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Madame le Maire de Saint-Quentin
- à Monsieur le Préfet de région.

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20170927-2017270019\_A-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2017

Publication : 27/09/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*l'arrêté est susceptible d'un recours administratif contentieux dans les deux mois de son rendu  
ouvoire devant le Tribunal Administratif d'Amiens.*

Fait à Saint-Quentin, le 27 septembre 2017

Le Président,



Xavier BERTRAND

Annexe 3 : Périmètre envisagé pour le projet d'aménagement



## Annexe 4 : Captures d'écran du site web de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

### 1. Onglet Actualité

AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS

Accueil | Menu | Contenu | Recherche | Accessibilité

Rechercher sur le site

L'agglo Economie Numérique Urbanisme Portail de l'eau Déchets ménagers Transports Environnement Loisirs Tourisme

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Actualité

#### Concertation friche Maréchal Juin



**Concertation au siège de l'Agglo et de la Mairie à partir du 18 octobre !**

**La concertation publique sur le projet d'aménagement de la friche boulevard du Maréchal Juin à Saint-Quentin démarre le 18 octobre 2017**

Du 18 octobre 2017 au 18 novembre 2017, chacun pourra prendre connaissance des panneaux d'exposition et consigner ses observations sur le registre de concertation.

L'exposition publique et les registres seront à disposition dans les lieux suivants :

- Accueil de l'Agglo du Saint-Quentinois, 58 boulevard Victor Hugo, 02100 Saint-Quentin, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30,
- Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de ville, 02100 Saint-Quentin, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h.

**Une réunion publique permettant de présenter et d'échanger sur le projet sera organisée le 2 novembre 2017 à 18 heures à la mairie annexe du Faubourg d'Isle, 72 rue Cronstadt 02100 Saint-Quentin.**

Partager sur : [t](#) [G](#) [f](#) [+](#) 1

Actualité

### 2. Page dédiée au projet


AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS

Vous êtes ici : [Accueil](#) [Urbanisme](#) [Grands projets](#) Friche Maréchal Juin

Projet d'aménagement de la friche du Maréchal Juin

#### Projet d'aménagement de la friche boulevard du Maréchal Juin

*Avec comme objectif le développement de son territoire, l'Agglo du Saint-Quentinois, en partenariat avec la Ville de Saint-Quentin, est devenue propriétaire du site de l'ancienne industrie Testart, située boulevard du Maréchal Juin à Saint-Quentin. Elle projette aujourd'hui de dynamiser le quartier du Faubourg d'Isle en créant un nouvel espace devie dans un cadre accueillant, innovant et respectueux de l'environnement.*



Vue aérienne de l'ancienne usine

## Présentation du site

La friche de l'ancienne usine se situe sur une parcelle de **12 000 m<sup>2</sup>**. Pour créer un espace de projet plus cohérent qui intègre l'environnement du site, l'Agglo a décidé, avec l'accord de la Ville de Saint-Quentin, **d'étendre le périmètre de réflexion sur le square de la Croix Saint-Claude, aux trottoirs jouxtant le site ainsi qu'au parking situé entre la rue Saint-Antoine et la rue du Général Leclerc**. Même si des travaux ne seront pas nécessairement réalisés sur ces espaces, il semblait intéressant de les prendre en compte afin de requalifier l'îlot dans son ensemble.



Les travaux sur le site : ils ont commencé début 2017. Étant marquée par des activités industrielles, la dépollution et le désamiantage de la friche étaient nécessaires avant de pouvoir entreprendre les travaux de démolition des bâtiments.

## L'aménagement du site

Les enjeux du projet sont :

- **renforcer le pôle étudiant**, notamment au vu de la proximité du campus universitaire,
- **augmenter l'offre de logements** qualitatifs,
- favoriser le **vivre-ensemble** (espaces communs, jardins partagés, etc.),
- faire une place à **l'innovation numérique et la recherche** pour créer de l'emploi (étudiants, pépinière de start-up),
- inscrire le projet dans une **démarche de développement durable** (gestion des déchets, eau, etc.).

Les éléments du programme sont :

- **des logements** en accession à la propriété ou collectifs, et à destination des étudiants,
- **des équipements publics et privés** (services de santé aux étudiants, etc.),
- **des activités tertiaires** comme une pépinière de start-up et des commerces de proximité complémentaires à l'offre existante.



Les pistes d'aménagement :

Le contexte urbain de ce nouveau lieu de vie amène la collectivité à réfléchir sur l'intégration d'entités paysagères dans le projet. Tout d'abord, une traversée piétonne structurante pourrait parcourir le site et permettrait ainsi de relier les différents espaces. En tant que cheminement majeur, elle faciliterait les déplacements doux sur le site. Arboré et verdoyant, cet espace pourrait offrir des vues sur le quartier mais aussi amènerait à la détente et à la promenade.

## La concertation préalable au projet

Du 18 octobre 2017 au 18 novembre 2017, chacun pourra prendre connaissance des panneaux d'exposition et consigner ses observations sur le registre de concertation.

L'exposition publique et les registres seront à disposition dans les lieux suivants :

- Accueil de l'Agglo du Saint-Quentinois, 58 boulevard Victor Hugo, 02100 Saint-Quentin, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30,

- Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de ville, 02100 Saint-Quentin, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h.

**Une réunion publique permettant de présenter et d'échanger sur le projet sera organisée le 2 novembre 2017 à 18 heures à la mairie annexe du Faubourg d'Isle, 72 rue Cronstadt 02100 Saint-Quentin.**

**[Pour télécharger et consulter les panneaux d'exposition, c'est par ici !](#)**



Panneaux de concertation installés au siège de l'Agglo, boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin

Partager sur :

1

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

---

### Concertation publique sur le projet d'aménagement de la friche industrielle boulevard du Maréchal Juin à Saint-Quentin

Par Arrêté en date du 27 septembre 2017, Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a ordonné l'ouverture de la concertation publique portant sur le projet d'aménagement de la friche boulevard du Maréchal Juin.

La concertation publique se déroulera pendant une durée d'un mois soit, du 18 octobre 2017 au 18 novembre 2017.

Chacun pourra prendre connaissance des panneaux d'exposition et consigner ses observations sur le registre de concertation. Les informations relatives à la concertation publique sont consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (<http://www.agglo-saintquentinois.fr/>).

L'exposition publique et les registres seront à disposition dans les lieux suivants :

- Accueil de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, 58 boulevard Victor Hugo, 02100 Saint-Quentin, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30,
- Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de ville, 02100 Saint-Quentin, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h.

Une réunion publique permettant de présenter et d'échanger sur le projet sera organisée le 2 novembre 2017 à 18 heures à la mairie annexe du Faubourg d'Isle, 72 rue Cronstadt 02100 Saint-Quentin.



## 1. Publication Aisne Nouvelle

### AMÉNAGEMENT

#### Que faire de 12 000 m<sup>2</sup> au faubourg d'Isle?

Le public est appelé à s'exprimer sur le projet proposé par l'Agglo du Saint-Quentinois concernant l'ancienne usine Testart.

---

*Par Grégory Beuscart | Publié le  
23/10/2017*

---



**D**epuis le 18 octobre, l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) propose à celui qui le souhaite de venir prendre connaissance des pistes avancées pour aménager la friche du site de l'ancienne industrie Testart, située boulevard du Maréchal Juin. 12 000 m<sup>2</sup> dont l'Agglo est devenue propriétaire en 2016. Depuis, le site a été rasé et dépolluée pour laisser place à un nouvel espace.

La question est de savoir que mettre sur ce vaste espace situé aux abords de la rue du Général Leclerc. L'Agglo envisage une opération d'aménagement à vocation mixte sur 2,5 hectares, à triple but : redynamiser le quartier du faubourg d'Isle, accroître l'offre de logements, et notamment de logements étudiants, eu égard à la proximité du campus universitaire, proposer de nouveaux espaces verts dans un quartier particulièrement urbanisé.

L'Agglo met également en avant son intention d'y promouvoir des équipements publics de services, et des activités tertiaires ou commerciales, qui seraient complémentaires à celle déjà existante, ou qui viendraient la renforcer.

#### Réunion publique le 2 novembre

L'éventualité de créer un espace favorisant l'implantation de start-up fait également partie du projet. Enfin, un espace verdoyant et paysager, sorte de poumon vert dans un quartier très bétonné, pourrait voir le jour.

Le projet est actuellement présenté sous forme de panneaux au rez-de-chaussée en mairie de Saint-Quentin, ainsi que dans le hall d'accueil de l'Agglo boulevard Victor-Hugo. Les registres de concertation sur lesquels les habitants peuvent émettre leurs réflexions sont disponibles à l'accueil de chaque structure. Pour l'instant, le projet ne semble pas vraiment inspirer les Saint-Quentinois qui attendent sans doute la réunion publique du 2 novembre pour s'exprimer.

Une réunion publique permettant de présenter et d'échanger sur le projet sera organisée le jeudi 2 novembre à 18 heures à la mairie annexe du Faubourg d'Isle, 72 rue Cronstadt.

## AMENAGEMENT

### Friche du Maréchal-Juin à Saint-Quentin, nous voilà

Une première réunion publique sur le projet de la friche du Maréchal -Juin, s'est tenue jeudi 2 novembre avec les habitants du Faubourg d'Isle, inquiets du manque de stationnement.

---

Par NADIA NEJDA | Publié le  
05/11/2017

---



La fin de la démolition complète de la friche est programmée à janvier 2018 s'en suivront ensuite des lancements d'études avant ceux des travaux. - ARCHIVES

**L**a grande salle de la mairie annexe du Faubourg d'Isle est remplie, ce jeudi 2 novembre au soir. Il n'y a pas d'animation familles mise en place par le comité de quartier. Non ce soir, c'est réunion publique sur le projet de la friche du Maréchal-Juin.

Face à eux, des techniciens, des agents de l'Agglomération du saint-quentinois, en charge du projet de cette friche du Maréchal-Juin, située dans la rue qui porte le même nom. Il y a également des élus dont Thomas Dudebout et Alexis Grandin, référent du Faubourg d'Isle.

#### Plusieurs projets

*« Il n'y a rien de concret, rien n'a été voté, admis. Personne ne s'est engagée. La première concertation a lieu ce soir »,* précise Thomas Dudebout, adjoint au maire

chargé de la démocratie de proximité. L'idée de l'Agglo est de construire à l'emplacement de cette friche entièrement démolie de nouveaux logements dont une partie pour les étudiants. *« Il y aura une grande traversée piétonne. Nous voulons essayer de faire de ce quartier un éco-quartier. Il y aura des grands espaces verts avec des jardins partagés, des potagers. Ce sera une grande promenade qui va regrouper les trois îlots. Les logements ce sera du R+4 maximum. »,* indique-t-on à grand renfort d'images de synthèse. *« La tendance éco, c'est bien mais pas trop de bois, car cela vieillit mal »,* commente dans la foulée une riveraine. Le début des travaux est prévu pour 2019. La fin de la démolition est actée en janvier 2018.

### « Quartier en décadence »

« *Ce sera surveillé ou pas ?* », interroge d'emblée une habitante du quartier avant de confier :  
« *Je suis arrivée en juillet 2016 et je n'ai jamais vu une décadence comme ça d'un quartier. J'ai vu un homme nu dans mon quartier en rentrant de ma répétition de théâtre. Cela l'inquiète. Thomas Dudebout la rassure en soulignant que « le quartier du Faubourg d'Isle est en transformation, en constante évolution et on ne le voit pas tous les jours, mais il faut voir l'intégralité.* » Est évoqué le projet de Maison des services dans l'ancien Casino Jean qui rit, Jean qui pleure.

« *Justement, il faut bien réfléchir à ce qui va être mis en place sur la nouvelle friche* », enchaîne Cathy membre du comité de quartier. Ils s'interrogent notamment sur la pépinière d'entreprises souhaitée sur cette friche en marge des logements. « *Et d'ailleurs, avez-vous fait une étude ? A-t-on besoin de logements dans le quartier ? Car il y a pas mal de maisons à vendre* », lance un habitant. La majorité s'inquiète surtout du manque de places de stationnement. « *Car c'est bien de faire des espaces verts, mais on a perdu des places de parking.* » Un parking souterrain est évoqué.

Et Cathy lance l'idée d'avoir d'autres formations sur le campus universitaire. « *Il ne faut pas rêver, nous n'aurons jamais une fac de droit.* » Un autre rêve de commerces et de restos comme le *Mac Do* » Il y avait à boire et à manger pour cette première réunion publique.

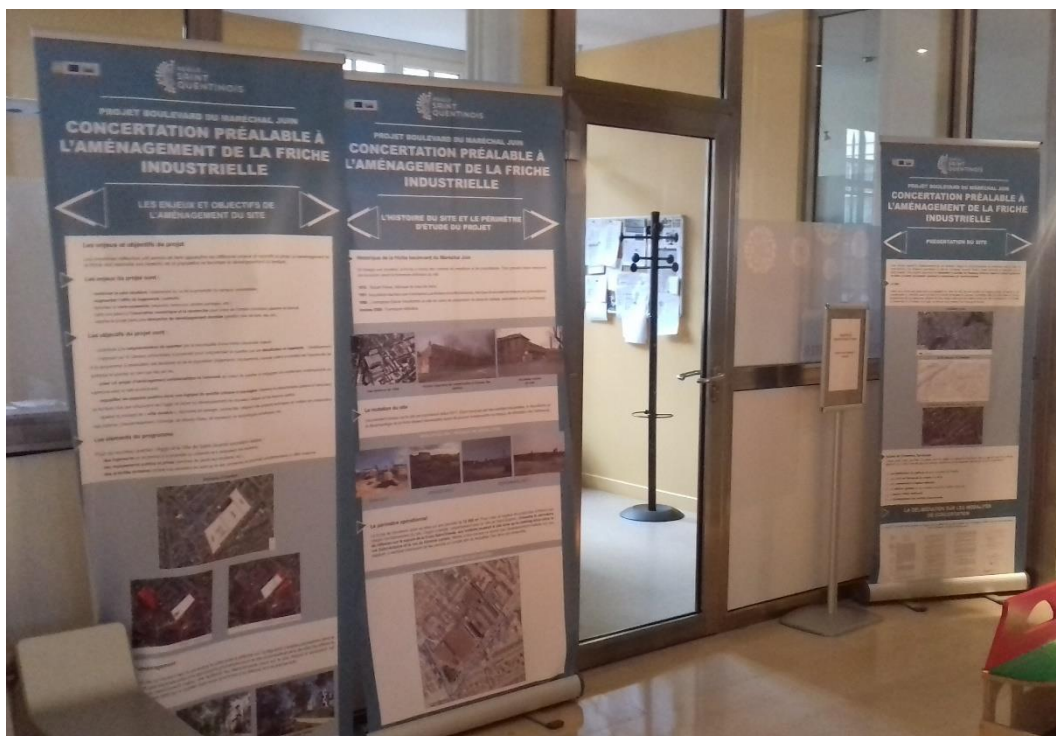
✍ N. N.

## Annexe 7 : Panneaux d'exposition

Panneaux disposés à l'accueil de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois



Panneaux disposés à l'accueil de l'Hôtel de ville de Saint-Quentin

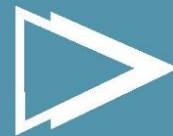


Friche industrielle du Maréchal Juin – Bilan de la concertation préalable

## PROJET BOULEVARD DU MARÉCHAL JUIN CONCERTATION PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT DE LA FRICHE INDUSTRIELLE



### PRÉSENTATION DU SITE



Avec comme objectif le développement de son territoire, l'Agglo du Saint-Quentinois, en partenariat avec la Ville de Saint-Quentin, est devenue propriétaire du site de l'ancienne industrie Testart, située boulevard du Maréchal Juin à Saint-Quentin. Elle projette aujourd'hui de **dynamiser le quartier du Faubourg d'Isle en créant un nouvel espace de vie dans un cadre accueillant, innovant et respectueux de l'environnement.**

#### Le site :

L'atout de la friche est avant tout sa localisation en cœur de ville, dans le quartier du Faubourg d'Isle. Longeant la rue commerçante du Général Leclerc et étant à proximité immédiate du campus universitaire, elle est située dans un secteur résidentiel bordé de logements collectifs de deux étages mais aussi de petites maisons de ville mitoyennes. À 10 minutes du centre-ville et 5 minutes de la gare, le site est aussi desservi par trois lignes de bus.

#### Localisation du site



#### Le site dans son environnement



#### Vue du site avant démolition de l'ancienne usine



## Schéma de Cohérence Territoriale :

Chaque projet urbain doit être compatible avec les règles qui régissent le territoire. Dans le cas du projet de la friche Maréchal Juin, il doit s'inscrire dans les grandes orientations d'aménagement définies par le SCoT, notamment :

- ▶ une amélioration du cadre de vie avec une mixité de l'habitat,
- ▶ une qualité architecturale et urbaine innovante,
- ▶ une consommation d'espace maîtrisée,
- ▶ une réflexion globale sur les mobilités (transports urbains, vélos, etc.),
- ▶ un espace urbain verdoyant,
- ▶ un développement des activités économiques.

## LA DÉLIBÉRATION SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION

Fin mars 2017, le Conseil communautaire de l'Agglo a pris une délibération sur les modalités de la concertation à mettre en œuvre avec la population pour la réalisation du projet d'aménagement.

<p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTINOIS</p> <p>OBJET</p> <p>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNICABLE - Friche Maréchal Juin : modalités de concertation.</p> <p>RAPPORTEUR M. le Président</p> <p>Date de concertation : 21/03/17</p> <p>Date de l'échiquetage : 21/03/17</p> <p>Nom de la Commission de concertation : CC</p> <p>Nom de la Commission de concertation : CC</p> <p>Nom de la Commission de concertation : CC</p>	<p>EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>Session du 27 MARS 2017 à 19h00</p> <p>en la salle des sports de Rouvray</p> <p><i>Sont présents :</i></p> <p>M. Xavier BERTHIAUX, M. Roland BIGNARD, Mme Prédine MARGARIT, M. Guy DAMBERT, M. Yann-Marie WITTEB, Mme Françoise LEFFROY, M. Jeanne LÉGER, M. Alain VAN RYSEL, Mme Odette BLANCHET, M. Jean-Michel BERTHIAUX, M. Christian MOURET, Mme Agnès POTEL, M. Prady COTTEZ, M. Paul GRONDE, M. Gilles COLLET, M. Michel FOUU, M. Richard TRÉPOND, M. Jean-Charles PÉLANT, M. Sylvain VAN HEEBVECK, M. Benoît LEBLANC, M. Jean-Marie ACCARDI, M. Jean-Luc GASTON, M. Ronald MOUILLÉ, M. Alain RACHENBERG, M. Claude VASSEY, Mme Danielle LANNY, M. Christian PIERRE, Mme Catherine BROUET, Mme Patricia KOUZNETZ, M. Jean-Marie GONNARD, M. Eric PROFFER, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick BOURGAIN, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARBON, M. Philippe LUYONNE, M. François ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence SAURIE, M. Vincent SAVELLE, Mme Sylvie ROBERT, M. Jean-François MARI, Mme Yvonne SAUNDERS, M. Thomas DUDEBOIS, Mme Sandrine DEFFEY, M. Philippe CHARABIER, Mme Geneviève MOLLIERO, Mme Mélanie MASSOL, Mme Sylvie SALLAUD, Mme Christiane LEBOUR, Mme Carole BERLIERONT, M. Jacques BELY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier JOUANAT, M. Jean-Louis LEBLANC, M. Roger LARON, M. Michel LEFFROY, M. Denis HISSY.</p> <p>M. Philippe LUYONNE suppléant de Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Claudine ZIMMERMAN suppléant de M. Roland BIGNARD, Mme Ghislaine POUSSIERE suppléant de M. Paul GRONDE.</p> <p><i>Sont excusés représentés :</i></p> <p>Mme Monique BRY représentée par M. Xavier BERTHIAUX, M. Christian FLOUET représentés par M. Alain GRANTON, M. Philippe TOUROY représentés par M. Paul GRONDE, Mme Françoise MOCUS représentés par M. Jeanne LÉGER, M. Dominique FERNANDEZ représentés par M. Jeanne LÉGER, Mme Monique BRY représentés par Mme Françoise MARGARIT, Mme Sylvie LEBLANC représentés par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LÉJEUNE représentés par Mme Sylvie SALLAUD.</p> <p><i>Assentés :</i></p> <p>M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAHE.</p> <p><i>Secrétaire de séance :</i> Thomas DUDEBOIS.</p> <p>La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin a chargé le maire et le président d'une opération d'aménagement à vocation mixte, mixte de la friche Maréchal Juin, sur le territoire de la commune de Saint-Quentin.</p>	<p>Conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 (1) du code de l'urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.</p> <p>Le présent projet préliminaire envisagé à ce stade est établi en respectant sur la friche d'une superficie totale, et en priorité sur des parcelles situées, aussi que des espaces du domaine public, pour une superficie globale d'environ 2,5 ha.</p> <p>Tout état des lieux de la zone du Général Leclerc, sera à réactualiser avant l'opération de concertation.</p> <p>Il ne doit pas être fait par l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation, ce préliminaire est identifié en tant que projet préliminaire de renouvellement urbain en l'attente du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 17 février 2014.</p> <p>La modification n°1 au PLU approuvée le 23 novembre 2015, la modification n°2 en cours d'élaboration, et la révision simplifiée n°1, adoptée le 16 décembre 2016 ne concernent pas ce périmètre.</p> <p>Ce préliminaire se situe en outre à proximité des secteurs de renouvellement urbain du quartier de l'Inde, s'agissant des opérations achevées, en cours.</p> <p>Les études préalables menées par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et ses partenaires, réalisées en 2015 et 2016, ont mis en évidence l'opportunité d'un programme global de construction de logements sociaux à hauteur d'environ 15 000 à 20 000 m<sup>2</sup> de planches se décomposant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- logements, dont logements et accession sociale à la propriété, logements étudiants et logements sociaux en reconversion associée au nouveau programme national de réhabilitation de la zone de concertation ;</li> <li>- équipements publics ou privés, dont notamment une maison des étudiants et une maison médicale ;</li> <li>- activités dont un bâtiment tertiaire (opérations, incubateur) et commerces.</li> </ul> <p>Il convient que soient réalisés des espaces publics remarquables incluant des espaces de stationnement de surface adaptés et paysagers. La réalisation de ces éléments de valeur publique nouvelles ainsi que ces travaux de déplacements dans le cœur de l'Inde.</p> <p>L'opération devra permettre la poursuite du renouvellement urbain du quartier de l'Inde et contribuer à une réduction automobile du projet urbain de l'agglo, à proximité de son principal pôle universitaire.</p> <p>Les objectifs poursuivis sur la réalisation de l'opération d'aménagement de la friche du Maréchal Juin, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, de la commune de Saint-Quentin et soumis à la concertation avec le public, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à la réhabilitation du quartier, des espaces non la Communauté d'agglomération, par la réalisation d'une friche architecturale mixte ;</li> <li>- favoriser sur les communes riveraines la proximité pour rapprocher le quartier par une desserte mixte en matière de transports, de déplacements, de services, de commerces, de services publics et sociaux ;</li> <li>- créer un projet d'aménagement architectural et innovant complétant le renouvellement du quartier et conjuguant des projets architecturaux contemporains en harmonie avec le site ;</li> <li>- réguler les espaces publics dans une logique de qualité urbaine et paysagère, d'amélioration des déplacements (piétons et vélos) en fonction d'un axe structurant de l'agglomération, et d'activation au développement de nouveaux usages sur les espaces publics ;</li> <li>- fluidifier le concept de ville durable et, outre en énergie, être innovante, intégrer toutes les solutions techniques en matière de réduction des émissions, d'aménagement, d'énergie, de réseau d'eau, de déplacements, de transport, de technologies numériques, etc ;</li> <li>- Il est rappelé ainsi que l'article L. 103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe compétent de la collectivité. Les modalités de la concertation doivent permettre, pendant toute la durée du projet, au public, d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis reçus, par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.</li> <li>- Il est précisé que cette concertation, qui se déroulera sous la double présidence et selon des modalités libres définies par arrêté de M. le Président, établies comme suit :</li> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour informer et consulter le public ;</li> <li>- organiser et assurer l'opérationnalité des objectifs de l'opération de concertation de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la ville de Saint-Quentin ;</li> <li>- assurer d'une page consacrée à l'opération sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, avec une adresse mail de contact, mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations tout au long de la période de concertation possible.</li> <li>- pour inviter le public à participer à l'élaboration du projet.</li> <li>- organiser d'une réunion pluri-partis permettant de faire connaître les représentants de la Communauté d'agglomération, de la commune, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.</li> <li>- A l'issue de la concertation, il sera proposé à un conseil communautaire d'en tirer le bilan.</li> <li>- La carte générale des collectivités territoriales ;</li> </ul> </ul>
--	---	---

## PROJET BOULEVARD DU MARÉCHAL JUIN CONCERTATION PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT DE LA FRICHE INDUSTRIELLE

### L'HISTOIRE DU SITE ET LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU PROJET

#### Historique de la friche boulevard du Maréchal Juin :

Du tissage aux scooters, la friche a connu bon nombre de mutations et de propriétaires. Trois grandes dates marquent son évolution avant la fermeture définitive du site.

**1876** : Testart Frère, fabrique de tissu de laine

**1951** : Acquisition des lieux par l'entreprise Les Ateliers de la Motobécane, fabrique de scooters et moteurs de cyclomoteurs

**1988** : L'entreprise Delcer transforme ce site en usine de préparation de produits textiles, spécialisée dans l'ourdissage

**Années 2000** : Fermeture définitive



Vue aérienne de 1989



Ancien logement de contremaître et  
façade des ateliers



Ancienne entrée  
du site

#### La mutation du site

Les premiers travaux sur le site ont commencé début 2017. Étant marquée par des activités industrielles, la dépollution et le désamiantage de la friche étaient nécessaires avant de pouvoir entreprendre les travaux de démolition des bâtiments.

#### ÉVOLUTION DES TRAVAUX DE DÉMOLITION



JUIN 2017



JUILLET 2017

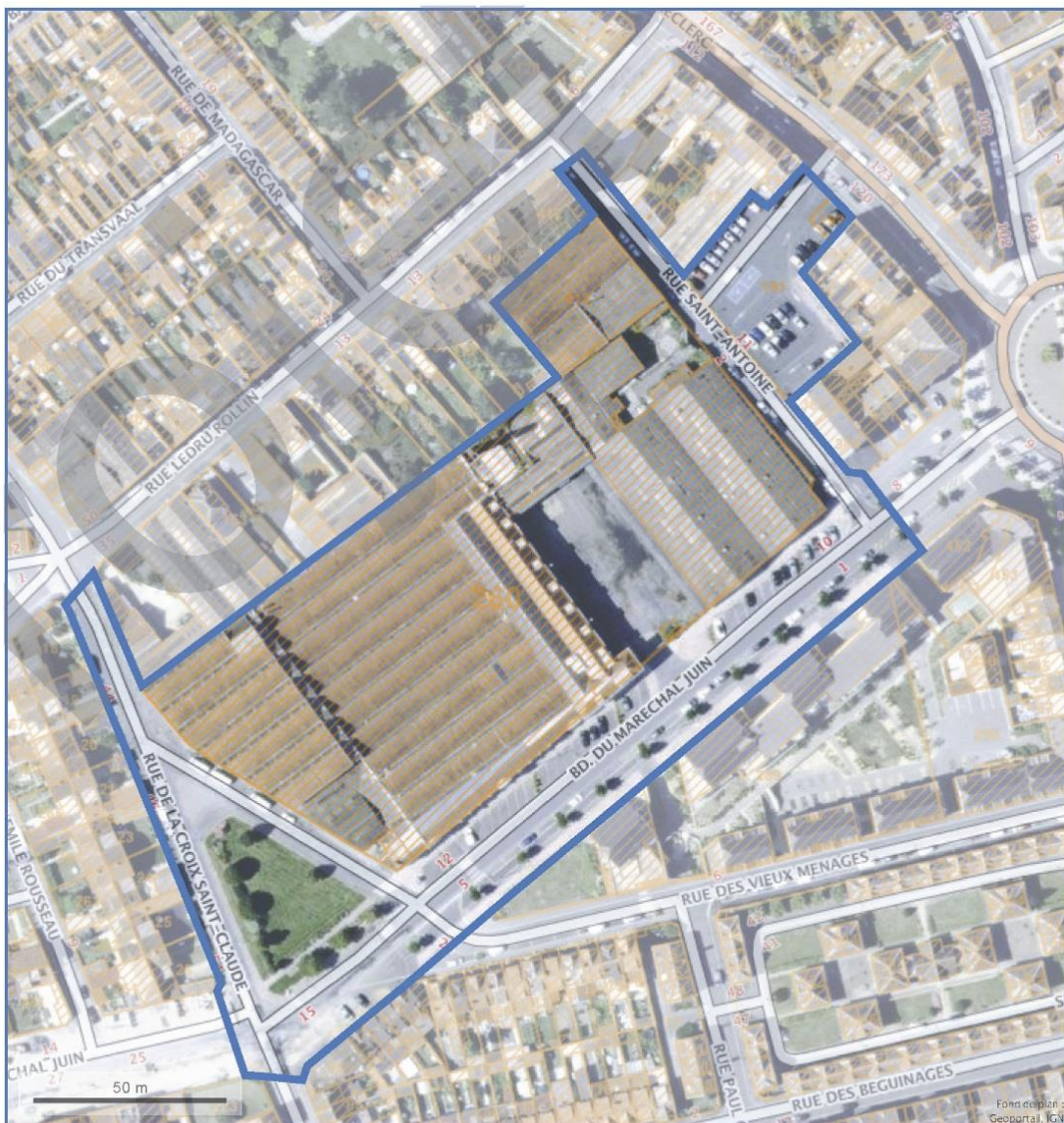


SEPTEMBRE 2017

### Le périmètre opérationnel

La friche de l'ancienne usine se situe sur une parcelle de **12 000 m<sup>2</sup>**. Pour créer un espace de projet plus cohérent qui intègre l'environnement du site, l'Agglo a décidé, conjointement avec la Ville de Saint-Quentin, **d'étendre le périmètre de réflexion sur le square de la Croix Saint-Claude, aux trottoirs jouxtant le site ainsi qu'au parking situé entre la rue Saint-Antoine et la rue du Général Leclerc**. Même si des travaux ne seront pas nécessairement réalisés sur ces espaces, il semblait intéressant de les prendre en compte afin de requalifier l'îlot dans son ensemble.

## PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION



AGGLO-SAINSTQUENTINOIS.FR



# PROJET BOULEVARD DU MARÉCHAL JUIN CONCERTATION PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT DE LA FRICHE INDUSTRIELLE

## LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE

### Les enjeux et objectifs du projet

Les premières réflexions ont permis de faire apparaître les différents enjeux et objectifs du projet. Le réaménagement de la friche doit répondre aux besoins de la population et favoriser le développement du territoire.

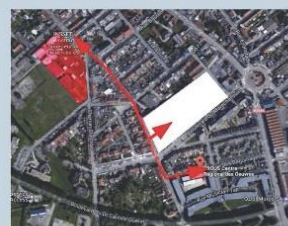
#### Les enjeux du projet sont :

- renforcer le **pôle étudiant**, notamment au vu de la proximité du campus universitaire,
- augmenter l'**offre de logements** qualitatifs,
- favoriser le **vivre-ensemble** (espaces communs, jardins partagés, etc.),
- faire une place à l'**innovation numérique et la recherche** pour créer de l'emploi (étudiants, pépinière de start-up),
- inscrire le projet dans une **démarche de développement durable** (gestion des déchets, eau, etc.).

#### Les objectifs du projet sont :

- contribuer à la **redynamisation du quartier** par la reconquête d'une friche industrielle majeure,
- s'appuyer sur le campus universitaire à proximité pour redynamiser le quartier par une **densification en logements** : l'établissement d'un programme à destination des étudiants et de la population (logements, équipements, espaces publics et activités) est l'opportunité de renforcer le quartier en tant que lieu de vie,
- **créer un projet d'aménagement emblématique et innovant** au coeur du quartier et conjuguant une architecture contemporaine en harmonie avec le bâti environnant,
- **requalifier les espaces publics dans une logique de qualité urbaine et paysagère**. Améliorer les déplacements (piétons et véhicules) en bordure d'un axe structurant de l'Agglo et inciter au développement de nouveaux usages sur les espaces publics,
- illustrer le concept de « **ville durable** », économe en énergie, connectée, intégrant des solutions techniques en matière de construction bas carbone, d'assainissement, d'énergie, de réseau d'eau, de transport, de technologies numériques, etc.

#### Schéma d'intention



## Les éléments du programme

Pour ce nouveau quartier, l'Agglo et la Ville de Saint-Quentin souhaitent réaliser :

- **des logements** en accession à la propriété ou collectifs et à destination des étudiants,
- **des équipements publics et privés** (services de santé aux étudiants, etc.),
- **des activités tertiaires** comme une pépinière de start-up et des commerces de proximité complémentaires à l'offre existante.

## Les pistes d'aménagement

Le contexte urbain de ce nouveau lieu de vie amène la collectivité à réfléchir sur l'intégration d'entités paysagères dans le projet. Tout d'abord, une traversée piétonne structurante pourrait parcourir le site et permettrait ainsi de relier les différents espaces. En tant que cheminement majeur, elle faciliterait les déplacements doux sur le site. Arboré et verdoyant, cet espace pourrait offrir des vues sur le quartier mais aussi amènerait à la détente et à la promenade.



Traversée piétonne - Champs sur Marne Atelier Dutard  
Crédits photo atelier-dutard.fr



Le Bois Habité à Lille  
Crédits photo agenceter.com



Éco-quartier Ginko à Bordeaux  
Crédits photo richard-bonnet.fr



**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE  
LA FRICHE BOULEVARD  
DU MARÉCHAL JUIN**

L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS ORGANISE UNE  
**RÉUNION PUBLIQUE**

**Jeudi 2 novembre 2017 à 18h**

Mairie annexe du Faubourg d'Isle  
72 rue Cronstadt 02100 Saint-Quentin

pour présenter les grandes orientations du projet  
et recueillir les avis et remarques.

Renseignements :  
Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires  
03 23 62 97 62  
[concertation.agglo@casq.fr](mailto:concertation.agglo@casq.fr)

AGGLO d'Isle  AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

Annexe 9 : Vue de l'audience durant la réunion publique



## OBSERVATIONS DU PUBLIC

M<sup>r</sup> Christian Hardy 15 Rue Ledru-Rollin 5<sup>e</sup> Quartier

Concernant l'aménagement de la friche Avenue du Maréchal Juin  
 1) → au niveau des bâtiments à construire, rester dans la hauteur des bâtiments existants en face (où il y a la Poste et les logements de l'Opélim, à savoir : 1 rez de chaussée + 2 étages, maxi et rester dans le style de cet existant ("immeubles bourgeois")

2) → prévoir des parkings gratuits en nombre, vu l'augmentation de la population par des nouvelles immeubles, et des parkings "payants" en sous-sol de certains immeubles.

3) Important : Un parking couvert Rue 5<sup>e</sup> Artoise vient d'être racheté par la Communauté d'Agglomération, et nous étions environ 25/30 locataires, de ce parking (ancienne usine Lamory-Wald). De ce fait, à compter du 1<sup>er</sup> décembre il va y avoir 25/30 voitures en plus dehors !  
 Il faut donc prévoir une augmentation des places de stationnement en plus de celles prévues par le projet d'aménagement.  
 Un petit parking de 15 places à l'angle de la Rue Ledru-Rollin et 5<sup>e</sup> Artoise est prévu depuis 2018, mais cela n'est pas suffisant vu la densité des voitures dans le quartier.

4) Il faudra mettre assez de verdure dans ce projet (allées, places) pour "aérer" ce projet, et limiter au mieux la densité des futures constructions ; paysage au mieux (petit square-bonnes)

- 5) - concernant le projet d'immeuble collectif ( Rue St Antoine )  
il faudra aussi limiter la hauteur ( R+2 étages maxi ),  
car il y a la moyenne des maisons de ville, de la  
Rue Ledru-Rollin.  
- qui il y ait un vent soufflant ( 10/12 m ) par rapport à  
la moyenne, et des bâtiments qui se marient  
avec les maisons actuelles.

Merci de votre réponse, concernant ces remarques, dont  
celles du projet collectif de la Rue St Antoine.

14/11/2017

Christian Hardy

7.illet 21 rue Ledru Rollin Saint Quentin  
03 23 68 24 95

n'étant pas présent à la réunion des 2 nov.  
Je tenais à dire aux riverains de la rue  
Ledru Rollin que nous ne voulons pas d'immeuble  
de 3 étages dans l'aménagement des nouveaux apparts  
du 6<sup>o</sup> m. Juin, car si l'on laisse entre des  
les immeubles seraient comme ceux construits  
6<sup>o</sup> m. Juin. merci.

M<sup>re</sup> et M<sup>r</sup> Covin Frédéric 7 rue Ledru Rollin à S<sup>t</sup> Quentin  
03 64 17 44 36

Au sujet de la démolition de l'ancien parking rue S<sup>t</sup> Antoine.  
Nous sommes inquiets en ce qui concerne la hauteur du mur  
et les constructions qui seront réalisées derrière -  
C'est à dire la hauteur du mur ? et la position des  
logements afin de limiter le vis à vis que nous n'avons pas  
actuellement.

Même crainte sur notre rue du fond donnant sur la  
rue du Maréchal J. (voir le détachement du mur plus haut)  
Nous souhaitons être consultés à chaque étape du projet  
afin de ne pas être mis sur le fait accompli au dernier moment  
et que ce soit irréversible.

Merci

M<sup>re</sup> Chenevaz HS, rue J. Quelde 05 16 13 44 18  
Est-il envisagé la création d'un Cabinet Médical  
dans une boulangerie  
Et pour le transfert de la place annexée  
Friche ou Carrière

Annexe 11 : Captures d'écran de publication sur réseaux sociaux (page Facebook de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, page Facebook News in Aisne)



**AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS**

Agglomération du Saint-Quentinois  
@agglosaintquentinois

Accueil  
À propos  
Photos  
Avis  
Chaîne YouTube  
Vidéos  
Fil Twitter  
Évènements

**Publications**

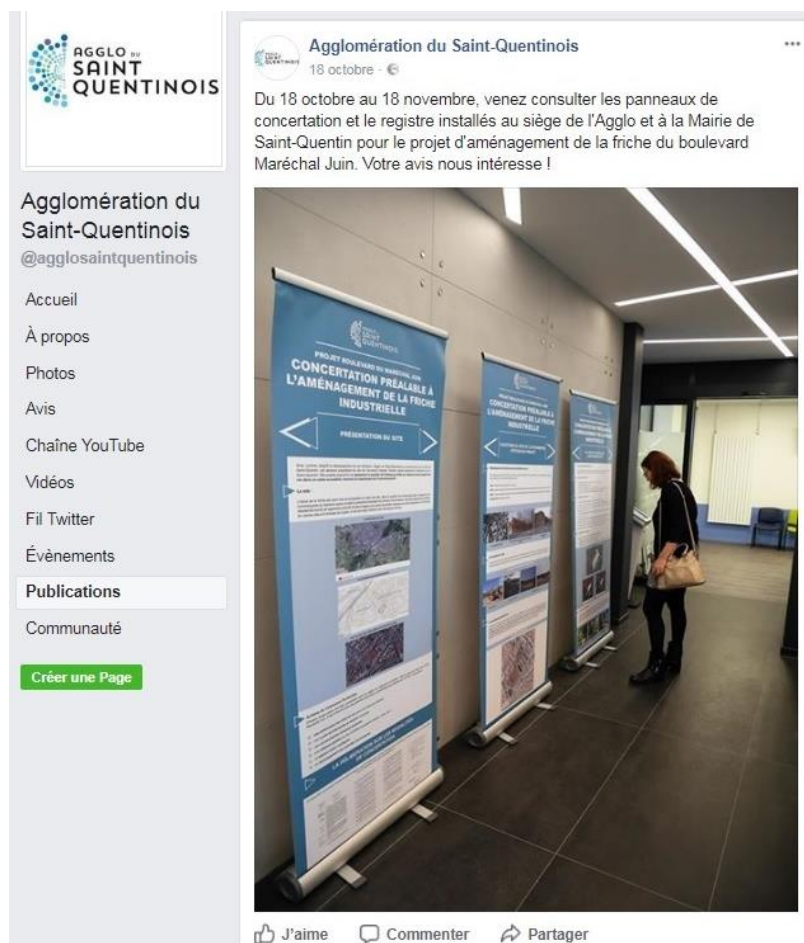
Communauté

**Agglomération du Saint-Quentinois**  
6 novembre, 15:25 · 🌐

Jeudi dernier, vous étiez nombreux à vous rendre à la réunion publique sur le devenir de la friche du boulevard du Maréchal Juin. Merci à tous pour votre participation !



J'aime Commenter Partager



**AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS**

Agglomération du Saint-Quentinois  
@agglosaintquentinois

Accueil  
À propos  
Photos  
Avis  
Chaîne YouTube  
Vidéos  
Fil Twitter  
Évènements


**Publications**

Communauté

[Créer une Page](#)

**Agglomération du Saint-Quentinois**  
18 octobre · 🌐

Du 18 octobre au 18 novembre, venez consulter les panneaux de concertation et le registre installés au siège de l'Agglo et à la Mairie de Saint-Quentin pour le projet d'aménagement de la friche du boulevard Maréchal Juin. Votre avis nous intéresse !



J'aime Commenter Partager

Friche industrielle du Maréchal Juin – Bilan de la concertation préalable



# Note de synthèse

## Bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement de la friche boulevard du Maréchal Juin

Le 27 mars 2017, le Conseil communautaire a approuvé les modalités de mise en œuvre de la concertation préalable au projet d'aménagement de la friche boulevard du Maréchal Juin. Par Arrêté en date du 27 septembre 2017, la Communauté d'agglomération a précisé les dates de mise en œuvre de la concertation préalable ainsi que la tenue de la réunion publique et les mesures de publicité.

Ainsi, la concertation s'est déroulée du 18 octobre au 18 novembre 2017. Elle a fait l'objet de publications dans la presse locale mais aussi sur les réseaux sociaux de l'Agglomération. Une exposition a été installée durant toute cette période à l'accueil de l'Agglomération ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin. Les registres de concertation, mis à la disposition des habitants dans les mêmes lieux, ont permis de recueillir quatre avis. De plus, une réunion publique s'est tenue le 2 novembre 2017 à la mairie annexe du Faubourg d'Isle. Les riverains du site ont été prévenus par courrier et des affiches avaient été installées dans les commerces avoisinants.

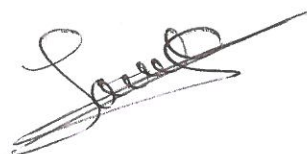
Le bilan de cette concertation, joint à la délibération, s'appuie sur les échanges de la réunion publique ainsi que sur les registres de concertation mis à disposition du public.

Les remarques récurrentes concernent :

- **Les constructions** : il y a une sensibilité certaine du public sur la question des hauteurs des futures constructions et sur la prise en compte des bâtiments existants dans l'environnement immédiat ;
- **La place de la voiture** : les habitants sont également attentifs sur le sujet des places de stationnement au vu de l'arrivée de nouveaux habitants, commerces et services ;
- **Les entreprises et services** : la création d'une maison médicale, dans le but d'attirer de nouveaux praticiens de santé dans le quartier, a été mise en avant par les habitants ;
- **Les espaces publics** : le public a exprimé le souhait que de nouveaux espaces verts dans le quartier soient créés ainsi que des espaces de jeux pour les enfants.

Pour clôturer la concertation préalable, le Conseil communautaire du 22 janvier doit approuver le bilan de la concertation. La délibération ainsi que le bilan seront mis à disposition du public.

Caroline SANTAMARIA



Karine ABRASSART

